

1/ Éléments de contexte :

La commune nouvelle de Val d'Arcomie regroupe depuis le 1^{er} janvier 2016 les anciennes communes de Loubaresse, Faverolles, Saint-Just et Saint-Marc. Ces quatre communes demeurent des communes déléguées avec-leurs mairies annexes. La mairie est située au bourg de Loubaresse. La population totale de Val d'Arcomie est de 1.012 habitants pour une superficie de 86 km² et compte autour de 460 logements principaux et 289 résidences secondaires. On y dénombre près d'une cinquantaine d'artisans et commerçants et environ 70 exploitations agricoles.

La commune de Val d'Arcomie possède de nombreux équipements : 2 écoles indépendantes sur 2 sites et regroupant près d'une centaine d'élèves, 2 agences postales communales (à St-Just et Faverolles), 2 campings, 2 aires de service pour camping-cars, environ 20 locations meublées, 1 piscine découverte, 1 terrain de tennis, une laverie, une bibliothèque. Elle gère une trentaine d'appartements locatifs, ainsi que des locations de garage. On dénombre également 1 site d'escalade et de multiples activités nautiques avec une base de loisirs de pleine nature au Cheylet, une base nautique au pied du Viaduc de Garabit ainsi qu'un centre équestre à Estrémiac.

La commune fait partie de la communauté de communes de Saint-Flour Communauté et adhère au Syndicat Mixte du Lac de Garabit Grandval ainsi qu'au Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Elle est membre des communes forestières de France.

Outre le budget principal, la commune gère 4 budgets annexes : l'eau, l'assainissement, le bâtiment de stockage et le Lotissement du Petit Bois.

2/ Priorités du budget 2021 :

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 566 081 €. Les principales réalisations ont été la mise en conformité pour l'accessibilité du groupe scolaire de Loubaresse, les études pour l'aménagement des espaces accueil jeunes, la création de terrains multisports, les travaux de réfection de l'étanchéité et de la stabilité du bâtiment de la mairie annexe de Saint-Just, la création d'un accueil point poste à la mairie annexe de St-Just, la réfection de voiries communales et chemins ruraux et le renouvellement de matériel roulant.

Concernant l'eau et l'assainissement : cette année aura vu la réalisation des études nécessaires à l'établissement du schéma directeur de l'eau et de l'assainissement.

3/ Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal :

Fonctionnement

Recettes	2021	Dépenses	2021
70 Produits des services, domaine	79 205,24 €	011 Charges à caractère général	327 970,47 €
73 Impôts et taxes	549 888,20 €	012 Charges de personnel	523 770,91 €
74 Dotations, subv., particip.	620 669,16 €	014 Atténuations de produits	40 948,00 €
75 Autres produits gestion courante	203 574,97 €	65 Autres charges gestion courante	214 690,51 €
76 Produits financiers	2 484,12 €	66 Charges financières	36 681,66 €
77 Produits exceptionnels	21 292,06 €	67 Charges exceptionnelles	850,07 €
013 Atténuations de charges	16 348,56 €	68 .Dotations aux amortissements	51 945,68 €
002 Excédent fonctionnement reporté	114 337,54 €	022 dépenses imprévues	0,00 €
Recettes d'ordre	8 520,00 €	Dépenses d'ordre	0.00 €
TOTAL	1 501 982,31 €	TOTAL	1 196 857,30 €

Investissement

Recettes	2021	Dépenses	2021
13 Subventions	141 650,67 €	20 Immobilisations incorporelles	0 €
16 Emprunts	70 000,00 €	204 Subventions d'équipement	0.€
10 FCTVA, taxe d'aménagement	225 104,14 €	21 Immobilisations corporelles	0 €
1068 Affectation réserves	193 130,37 €	23 Immobilisations en cours	566 081,30 €
165 Cautions	1 138,00 €	165 Cautions	€
021 virement de la section de fonct		16 Emprunts, cautions	114 378,59 €
040 Dotations aux amortissements	51 945,68 €	040 Opérations d'ordre	8 520,00 €
		001 Déficit reporté	€
TOTAL	682 968,86 €	TOTAL	688 979.89 €

4/ Consolidation des budgets :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	1 196 857,30 €	1 501 982,31 €	688 979.89 €	682 968,86 €
Eau	270 391 ,19 €	284 834,18 €	129 241,42 €	188 927,38 €
Assainissement	53 159,52 €	57 899,08 €	39 908,66 €	54 854.98 €
Bâtiment stockage	10 410,77 €	33 899,09 €	23 579.90 €	20 749,84 €
Lotissement du Petit Bois	561.28 €	561.28 €	8 927,43 €	0,00 €
TOTAL	1 531 380,06 €	1 879 175,94 €	890 637,30 €	947 501,06 €

5 / Niveau des taux d'imposition :

Taxe foncière propriétés bâties : 37.37 % dont taux communal 13,81 % et taux départemental 23.56 %

Taxe foncière propriétés non bâties : 101,33 %

6 / Principaux ratios 2021 :

- Excédent brut de fonctionnement : 358 € par habitant (départemental 296 €, régional 191 €, national 172 €)
- Résultat comptable : 302 € par habitant (départemental 266 €, régional 167 €, national 153 €)
- Capacité d'autofinancement brute : 343 € par habitant (départemental 283 €, régional 179 €, national 164 €)
- Capacité d'épargne nette : 230 € par habitant (départemental 166 €, régional 94 €, national 92 €)
- Encours des dettes bancaires et assimilées : 971 617 € soit 960 € par habitant (départemental 954 €, régional 695 €, national 562 €)
- Annuités des dettes bancaires et assimilées : 150 990 € soit 149 € par habitant (départemental 138 €, régional 103 €, national 86 €)

7 / Effectifs de la collectivité et charges de personnel :

La commune emploie 13 agents titulaires, 7 agents contractuels et 5 emplois saisonniers.

Le montant des charges de personnel et frais assimilés pour l'année 2021 s'est élevé à 523 770.91 €.